

**Réunion du 13 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Etaients présents :

Mme MAURICE Bernadette, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr RAGOT Nicolas,  
Mr VANSANTBERGHE Pascal. Mme LEGRIS Corinne, MME DESVOY JOPPE Béatrice  
Mr CHAMPONNOIS Jean Luc

Etaients absents Mr LEBLANC Xavier, Mme ORSINI Frédérique, Mme CHARPENTIER Alexandra

Date de la convocation : 09 mars 2017

Secrétaire de séance : Mme LEGRIS Corinne,

**A la demande de Monsieur le maire d'ajouter à l'ordre du jour vu l'urgence du dossier :**

**La conclusion du jugement Architectes GRZESZCZAK-RIGAUD concernant le litige avec l'entreprise DP**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 06 février 2017**

Le compte-rendu est approuvé. Une abstention

**RENCONTRE AVEC LA SOCIETE VALOREM/PROJET EOLIEN**

La société VALOREM nous informe que la Direction Générale de l'Aviation Civile les a averti que le projet de l'implantation du parc éolien est situé sur un couloir aérien. Il n'y aura donc pas d'éoliennes sur le territoire de Nuisement sur Coole.

**PERSONNEL COMMUNAL/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVENIR**

Les données du contrat avenir ont évolué, le renouvellement est sur deux ans au lieu d'un an.

Flavien Bourgoïn bénéficiera d'un renouvellement du contrat de l'emploi d'avenir à temps complet (35h/heb) pour intégrer le service technique et acquérir des

qualifications et exercer les fonctions de cantonnier pour une durée de 24 mois à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

### **Conclusion du jugement Architectes GRZESZCZAK-RIGAUD concernant le litige avec l'entreprise DP**

Le conseil prend acte de la décision du tribunal administratif :

Soit un règlement de 21 994,84€.

A déduire la somme de 13 207,15€ retenue de garantie et à verser 2 000€ au titre des frais irrépétibles sur le fondement de dispositions de l'Art L 761 -1 du code de justice administrative.

### **CIMETIERE /DEMANDE DE SUBVENTION 2017**

Daniel PONSIGNON expose le projet de l'implantation du nouveau cimetière de la voirie d'accès, du bâtiment communal et du verger.

**Demande de délibération du conseil pour statuer sur l'implantation du cimetière**

**Demande de subvention : non statuée**

### **TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES**

A compter du 01 janvier 2018, les produits phytosanitaires seront interdits

Depuis le 01 janvier 2017, ils sont interdits d'emploi dans les lieux publics y compris les cimetières, terrain de football par les employés communaux et les particuliers.

### **PLANNING D'ELECTIONS**

Les horaires d'ouverture du bureau de vote pour les élections présidentielles seront de 08h00 à 19h00 le 23 avril et le 07 mai.

Mise en place du planning de tenue du bureau de vote

### **COTISATION REFUGE CHARLOTTE EVEN**

Une cotisation annuelle de 85€ est demandée pour l'adhésion à l'ACPA refuge « Charlotte Even ».

Dans l'intérêt des animaux le refuge s'engage à héberger les animaux errants et divagants dans la commune. Le refuge s'évertuera à rechercher les éventuels propriétaires des animaux amenés. Si les propriétaires sont retrouvés, l'association s'engage à communiquer leur identité et leur adresse à la mairie

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

## QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage public Réalisation de trois devis par l'entreprise Pierre, pour l'installation de points d'éclairage dans une zone d'ombre Grande rue
- Demande d'élagage des arbres Grande Rue.
- Rappel : Un arrêté a été pris en juillet 2016 pour la mise en place d'un **STOP** au croisement du chemin d'exploitation n°9 et de la RD203 pour renforcer la sécurité.
- Information A partir du 20 mars, un nouveau praticien exercera au cabinet de kinésithérapie.
- La Société Colas interviendra dans la Petite Rue
- Urbanisme : 2 déclarations préalables ont été déposées.

## AGENDAS

Don du sang : 04 mai 2017

**Prochain conseil municipal : le lundi 03 Avril 2017 à 20h30**

Séance est levée à 23h20